

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **2<sup>ème</sup> trimestre 2023**  
Séance du **15 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le neuf mai, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI			LANGANNE Philippe
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO		Exc.		Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG			PONTAROLLO Guy
Eric FRULLINO			SONNERAT Yvan	Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN			BERNIGAUD Carole	Grégoire BALLANSAT		X	
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE			DUBOIS Luc
Jean-Claude PERCEVAL			DALLEVET Roger	Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE		X	
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON	X						

## Délibération N°2023-043 AFFAIRES BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF 2023

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le projet de budget primitif principal 2023,  
VU la délibération n°2023-027 du 27/03/2023 approuvant le budget primitif principal,  
ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe aux finances et à l'administration générale, selon lequel :

Les services de la trésorerie rejettent la délibération prise le 27/03/2023 portant approbation du budget primitif 2023.

En effet, les services de la DDFIP considèrent que la ligne relative aux programmes du plan pluriannuel d'investissements (PPI) doit être ventilée dans les chapitres afférents 20, 21 et 23.

Après échanges avec les services de la préfecture, il semble préférable de reprendre la délibération.

Les montants globaux adoptés par section adoptés en mars restent inchangés :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>DEPENSES</b>	5 911 850,00	8 399 765,00	14 311 615,00
<b>RECETTES</b>	5 911 850,00	8 399 765,00	14 311 615,00





## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-043	AFFAIRES BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF 2023
--------------	------------	---

- Il est proposé au Conseil municipal :
- De dire que la délibération n°2023-027 est remplacée par la présente délibération
  - De rappeler que le budget a été voté en équilibre le 27/03/2023 et sur la base des montants exprimés ci-dessus
  - De préciser que le vote du budget primitif s'effectue au niveau du chapitre
  - De dire que les montants adoptés incluent les restes à réaliser en dépenses et en recettes
  - D'approuver le budget primitif principal 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	24	Majorité absolue	13
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	24	0		0	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,  
Philippe LANGANNE.

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 16/05/2023

De sa mise en ligne le : 17/05/2023

Mairie de Sillingy